



Mitglied im **Anwalt**Verein

**Association d'avocats allemands établis en France (AAF)**

Association selon la loi de 1901

Siège social : Maison du Barreau de Paris,  
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

**Adresse de correspondance :**

Me Béatrice Deshayes

39, rue Pergolèse, 75116 Paris

## **Colloque**

proposé par L'ASSOCIATION DES AVOCATS ALLEMANDS ETABLIS EN FRANCE (AAF)

**« CABINETS D'AVOCATS SOUS LE CONTROLE DE NON  
AVOCATS :  
Les "Alternative Business Structures" anglaises et leurs  
conséquences pour l'Europe »**

**le jeudi 27 novembre 2014**  
**de 14:30 heures à 18 heures**

en langue française

à la Bibliothèque du Palais de Justice  
4, boulevard du Palais – 75001 Paris

## **Kolloquium**

organisiert durch den DAV Frankreich

**« ANWALTSKANZLEIEN UNTER KONTROLLE VON NICHT-  
ANWÄLTEN:  
Die englischen „Alternative Business Structures“  
und ihre Konsequenzen für Europa »**

**am Donnerstag, den 27. November 2014**  
**von 14:30 bis 18 Uhr**

in französischer Sprache

Bibliothèque du Palais de Justice  
4, boulevard du Palais – 75001 Paris

**Réservations :** En raison du nombre de places limitées, nous vous invitons à nous signaler votre participation par email à [b.deshayes@hwh-avocats.com](mailto:b.deshayes@hwh-avocats.com).

**Anmeldung :** Aufgrund der beschränkten Anzahl an Plätzen bitten wir um vorherige Anmeldung per E-Mail an: [b.deshayes@hwh-avocats.com](mailto:b.deshayes@hwh-avocats.com).



Mitglied im **Anwalt**Verein

**Association d'avocats allemands établis en France (AAF)**

Association selon la loi de 1901  
Siège social : Maison du Barreau de Paris,  
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

**Adresse de correspondance :**

Me Béatrice Deshayes  
39, rue Pergolèse, 75116 Paris

Il y a précisément dix ans, Sir David CLEMENTI a, dans le cadre de sa célèbre « *Review of the Regulatory Framework for Legal Services in England and Wales* », proposé et recommandé la création de structures d'exercice alternatives (« Alternative Business Structures » ou ABS) et a ainsi donné le coup d'envoi de la libéralisation des professions juridiques. Cet élan a été suivi d'effets concrets en Angleterre, mais a également des conséquences dans toute l'Europe.

Depuis la loi de 2007 intitulée „*Legal Services Act*“, les cabinets d'avocats peuvent, en Angleterre, appartenir à des personnes n'ayant pas la qualité d'avocat et même être dirigées par elles. Depuis 2011, plus de 300 ABS ont été inscrites à des barreaux anglais. La Commission européenne laisse apparaître, dans ses rapports et publications, qu'elle soutient cette ouverture des professions juridiques réglementées. Certains Etats membres, comme l'Italie où un décret sur le sujet a été pris dès janvier 2012, ou les Pays-Bas, espèrent que cette libéralisation des professions réglementées sera porteuse de pouvoir d'achat en ces temps de crise persistante. En France, depuis l'annonce faite par l'ancien Ministre de l'Economie en juillet 2014 relative à une réforme des professions réglementées, la pression monte. Selon le premier projet, outre la suppression du principe de territorialité et du monopole de la postulation devant les TGI et les Cours d'appel, ce serait jusqu'à 49% des parts des Sociétés d'Exercice Libéral qui pourraient être acquises par des non-avocats.

Le présent colloque a pour objectif de contribuer au débat, en apportant des informations précises sur l'évolution des ABS en Angleterre et sur les chances et risques qu'entraînerait l'introduction de telles structures dans les Etats membres, notamment en France et en Allemagne.

**Réservations :** En raison du nombre de places limitées, nous vous invitons à nous signaler votre participation par email à [b.deshayes@hwh-avocats.com](mailto:b.deshayes@hwh-avocats.com).

**Anmeldung :** Aufgrund der beschränkten Anzahl an Plätzen bitten wir um vorherige Anmeldung per E-Mail an: [b.deshayes@hwh-avocats.com](mailto:b.deshayes@hwh-avocats.com).



Mitglied im **Anwalt**Verein

**Association d'avocats allemands établis en France (AAF)**

Association selon la loi de 1901  
Siège social : Maison du Barreau de Paris,  
2 Rue de Harlay, 75001 Paris

**Adresse de correspondance :**

Me Béatrice Deshayes  
39, rue Pergolèse, 75116 Paris

## **Programme**

- 14h30**                    **Accueil et introduction**  
Dr. Jutta Laurich, Rechtsanwältin & Avocate, Vice-Présidente de l'AAF (DAV Frankreich), Ancien membre du Conseil de l'ordre de Bordeaux, Expert pour la Délégation des Barreaux de France au CCBE
- 14h45**                    **L'expérience anglaise et les réactions de l'Allemagne et du CCBE**  
Heinz Weil, Rechtsanwalt et Avocat, Ancien Président du CCBE, Président de la Commission Europe du Barreau Fédéral Allemand (BRAK)
- 15h15**                    **D'autres expériences européennes :**  
Les ABS du point de vue italien : Andrea Fedi, Avvocato, Legance Avvocati Associati, Rome  
  
Les ABS du point de vue néerlandais : Alfred Hoogveld, Advokaat, bureau Brandeis, Amsterdam
- 16h                        Pause
- 16h30**                    **Le point de vue du Barreau de Paris**  
Dominique Borde, Avocat au Barreau de Paris, Membre du Conseil de l'Ordre, Secrétaire de la Commission internationale de l'Ordre des avocats de Paris
- 17h**                        **Le point de vue des avocats français**  
William Feugère, Avocat au Barreau de Paris, Membre du Conseil National des Barreaux, Président de la Commission Droit et entreprise, Ancien membre du Conseil de l'Ordre  
Président national des Avocats Conseils d'Entreprises (ACE)
- 17h30**                    **Discussion**  
sous l'animation de Jörg Letschert, Rechtsanwalt, Avocat au Barreau de Paris, Vice-Président de l'AAF (DAV Frankreich)
- 18h00**                    **Fin de la conférence**

**Réservations :** En raison du nombre de places limitées, nous vous invitons à nous signaler votre participation par email à [b.deshayes@hwh-avocats.com](mailto:b.deshayes@hwh-avocats.com).

**Anmeldung :** Aufgrund der beschränkten Anzahl an Plätzen bitten wir um vorherige Anmeldung per E-Mail an: [b.deshayes@hwh-avocats.com](mailto:b.deshayes@hwh-avocats.com).